

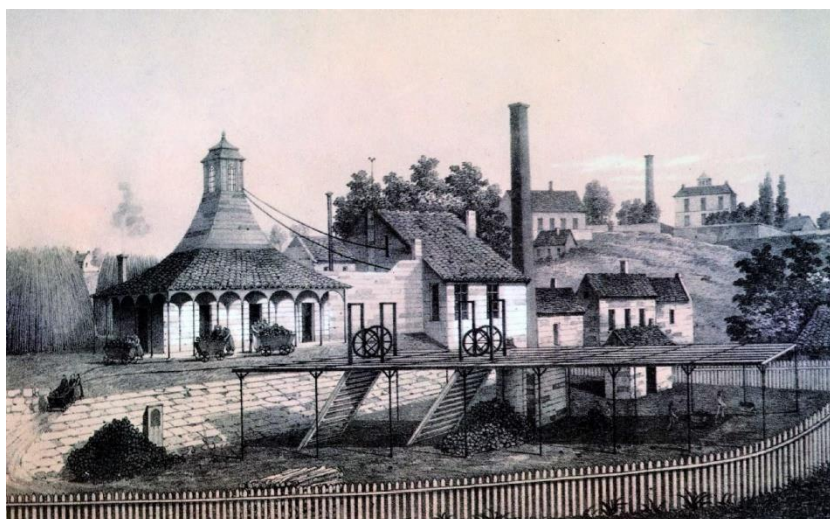
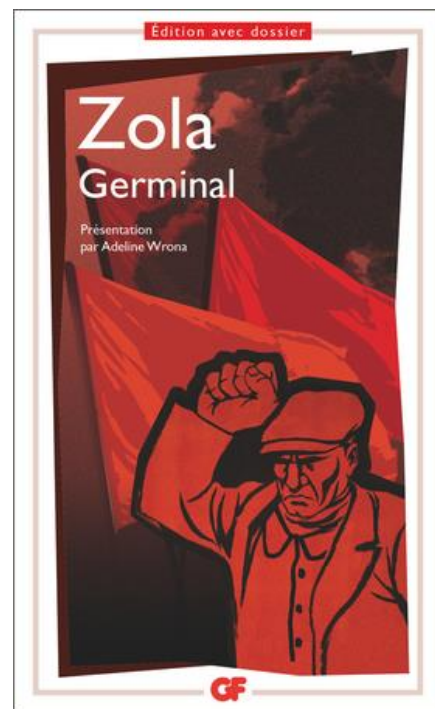
## GERMINAL ...

# HISTOIRE D'UNE DES PLUS GRANDES GRÈVES DU 19<sup>ème</sup> SIECLE

« Encore, encore, de plus en plus distinctement, comme s'ils se fussent rapprochés du sol, les camarades tapaient. Aux rayons enflammés de l'astre, par cette matinée de jeunesse, c'était de cette rumeur que la campagne était grosse. Des hommes poussaient, une armée noire, vengeresse, qui germais lentement dans les sillons, grandissant pour les récoltes du siècle futur, et dont la germination allait faire bientôt éclater la terre »

Ainsi se termine le roman de Zola, plein d'espoir dans le futur, Mais d'où lui vient cet espoir, cette certitude d'un avenir meilleur.

Pour écrire ce roman Emile Zola s'est fortement documenté et inspiré d'un des plus importants mouvements de grève du 19<sup>ème</sup> siècle survenu en 1884, un an avant l'écriture de son roman.



Mais tout commence à la  
Compagnie des mines d'Anzin, 50  
années plus tôt avec :

« L'ÉMEUTE DES QUATRE  
SOUS »

De quoi est-il question ?

Au 19<sup>ème</sup> siècle, la Compagnie des mines d'Anzin devient une société importante, dirigée par les grands noms du capitalisme et de la politique française du XIX<sup>e</sup> siècle tels que Jean Casimir-Perier ou Adolphe Thiers ; décrite dans le roman *Germinal* d'Émile Zola, elle est devenue un symbole social et politique du capitalisme français du XIX<sup>e</sup> siècle.

En 1833, les mineurs de la compagnie entament une grève connue sous le nom d'émeute des quatre sous.

## • « Emeute des Quatre Sous » ... Salaires, Conditions de travail, Actionnaires et Banques... déjà...

En 1821, l'arrivée de Casimir Perier à la direction marque le début d'une rationalisation de la gestion de l'entreprise. Fini l'époque des pionniers !

Casimir Perier, directeur du conseil de régie de la Compagnie (principal actionnaire, famille de banquiers, père fondateur de la banque de France, député, président du conseil.), verra

grandir sa réputation sulfureuse suite à la répression de l'agitation révolutionnaire - particulièrement la première révolte des Canuts lyonnais en novembre 1831 alors qu'il est Président du Conseil-.

Dès son arrivée les anciens cadres de la compagnie sont congédiés ou mis à la retraite d'office, ils sont remplacés par des gestionnaires nommés depuis le « bureau de Paris ». On dirait de nos jours des « Managers ».

Cette mutation se situe dans un contexte où les conditions de vie des mineurs sont difficiles, et se dégradent.



### La baisse de salaire de quatre sous

La baisse de salaire est intervenue 9 ans plus tôt, en 1824 en diminuant le salaire des mineurs de 34 à 30 sous par jour. **La forte concurrence des mines de charbon belge est le motif, invoqué par la direction.** Cette baisse de salaire s'accompagnait de l'**introduction du travail à la tâche**, les mineurs étant payés différemment en fonction des difficultés d'extraction. **Leurs protestations restèrent à l'époque sans effet.** Mais quand 9 ans plus tard, le conseil de régie se réunit à Anzin le 10 mai 1833, des rumeurs firent craindre une nouvelle baisse de salaire. **Le mécontentement accumulé pendant toutes ces années se manifeste alors.**

### La grève

La grève débute le 17 mai 1833. Outre la revendication salariale, les mineurs réclament le départ de trois ingénieurs, Dournay, Quinet et Monnier. Ce dernier en particulier, surnommé « le pacha d'Anzin », est particulièrement honni pour ses humiliations ; son domicile est dévasté par les manifestants.

**Au bout de quatre jours, la grève est générale ;** la compagnie des mines fait appel à la troupe, et le général de Rigny avec 3 000 à 4 000 soldats occupent les corons et les fosses, face à 5 000 à 6 000 grévistes et installent 3 pièces d'artillerie pointées sur le carreau de la mine. **Le 27, les mineurs reprennent le travail, sans avoir rien obtenu ??**

### Le procès

Le Sous ce chef d'accusation, de « délit de coalition » et pour les violences constatées, que 19 mineurs considérés comme les meneurs sont jugés le 24 juin. Cependant les débats du

procès, relayés par la presse, révèlent la pénible et terrible condition des mineurs. Les accusés ne sont condamnés pour six d'entre eux qu'à des peines légères.

## Les suites et conséquences

À la suite du procès de juin 1833 **la Compagnie finit par céder sur la question des salaires. Trois ans plus tard, il est à nouveau revalorisé de 6** sous quand l'ouverture de nouvelles usines donne aux ouvriers l'opportunité d'aller chercher un emploi ailleurs.

**Par crainte de voir s'étendre les grèves, les autres compagnies minières alignent alors leur taux de salaire sur ceux d'Anzin.**

Avec la découverte de la continuation du gisement houiller dans le Pas-de-Calais en 1841, la Compagnie des mines d'Anzin, qui se trouvait jusque-là en situation de quasi-monopole, est soumise à plus forte concurrence, face à des sociétés plus modernes. **Répercutant sur son personnel les nouvelles contraintes de rentabilité, elle connaît plusieurs grèves dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle**, qui affectent la ville d'Anzin dont les corons sont occupés par la troupe à plusieurs reprises.

**Enfin en 1883, Émile Basly créa à Anzin le premier syndicat de mineurs.** Et c'est en février 1884 qu'éclate la grande grève des mineurs d'Anzin.

La cause de cette grève est un changement d'organisation : le boisage de galeries, jusque-là confié aux raccommodeurs fut affecté aux mineurs de fond eux-mêmes. Non seulement cela leur fait un manque à gagner, puisqu'ils sont payés à la quantité de houille remontée, mais cela prive également les mineurs les plus âgés de leur emploi. Ils occupent traditionnellement les postes de raccommodeur.

Dès le début de la grève, le renvoi de 140 syndicalistes durcit le conflit. **Elle regroupe plus de 10 000 grévistes pendant 56 jours** et, répercutée par la presse, a un retentissement national. C'est à cette occasion qu'Émile Zola vint se documenter à Anzin pour son roman *Germinal*. **Mais la compagnie des mines ne cède pas, et le 17 avril les mineurs durent reprendre le travail... sans avoir rien gagné ??? On pourrait le penser, mais...**

## Conséquences

Pourtant, la même année, en 1884, la loi Waldeck-Rousseau, prolongeant la suppression du délit de coalition, **légalise enfin les syndicats. En 1887, trois ans plus tard, un syndicat existe de nouveau à Anzin. Et rappelons-nous que notre CGT naît en septembre 1895.**

Bien sûr, vous l'aurez compris ces quelques pages bien incomplètes, de notre histoire éclairent d'un jour particulier nos combats d'aujourd'hui. Répondant à ceux qui prétendent que se battre ne sert à rien, alors que les conquies sociaux ont toujours été arrachés de haute lutte. Rien ne nous est donné, le patronat, la finance, les actionnaires et les gouvernants qui les servent ne lâchent jamais rien tant qu'ils n'y sont pas contraints par les travailleurs.

Ces quelques pages illustrent aussi la façon dont se construisent les rapports de force, **par des luttes qui sont toutes utiles**, s'inscrivant sur la durée, et sur la base de revendications précises, s'appuyant presque toujours sur les salaires et leur pendant que sont les conditions de travail qui se durcissent...**mais aussi par l'effet tache d'huile provoquée par la convergence des luttes... ou par la crainte de cette convergence.**

Certes grâce à ces luttes, nos conditions de travail et de vie se sont améliorées, **mais nous retraités refusons de les voir s'amenuiser comme c'est le cas en ce moment car nous savons que le patronat rêve d'un gigantesque retour en arrière.**

**Nous avons raison de le crier, de le revendiquer, de l'exiger :**

**Il est grand temps de modifier la répartition des richesses, nous le revendiquons : 170 milliards pour les riches, 57 milliards pour les actionnaires et rien pour les retraités sinon une aumône... ÇA SUFFIT !!!!**

**VOILÀ POURQUOI NOUS EXIGEONS :**

- **Une augmentation des pensions de bases et complémentaires.**
- **100 euros immédiatement, 300 euros pour 2022.**
- **Une Sécurité sociale intégrale, solidaire, universelle et démocratique avec un financement à 100 % par les cotisations sociales.**
- **Des services publics de proximité sous contrôle et maîtrise publique.**

**Les moyens existent pour satisfaire les revendications ! Les dividendes, la fraude fiscale, l'ISF, les exonérations de cotisations sociales... Le patronat doit rembourser les 52 milliards d'exonération de cotisations sociales de 2021 qui sont une partie de notre salaire socialisé. Gouvernement et Patronat doivent entendre les revendications des retraités !!!**

**L'AVENIR APPARTIENT  
À CEUX QUI LUTTENT !**